



PRÉFET DE LA SARTHE

LE PRÉFET DE LA SARTHE

Direction de la Coordination des
Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
**Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique**

LE MANS, le 28 mars 2019

DECLARATION D'INTENTION CONCERNANT L'ELABORATION DU SAGE SARTHE AVAL BILAN DE LA PUBLICATION

Dans le cadre de la phase finale de l'élaboration du SAGE Sarthe Aval, le Préfet de la Sarthe, Préfet coordonnateur du SAGE a procédé à la publication d'une déclaration d'intention conformément aux articles L121-18 et R121-25 du code de l'environnement.

Cette déclaration d'intention a été publiée sur les sites internet des préfectures de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire du 6 novembre 2018 au 6 mars 2019 (4 mois).

Le public disposait d'un délai de 4 mois, pour faire usage de son droit d'initiative, pour demander au Préfet de la Sarthe, Préfet coordonnateur du SAGE, l'organisation d'une concertation préalable.

Au cours de cette consultation, le public n'a émis aucune demande pour faire usage de son droit d'initiative et demander l'organisation d'une concertation préalable.